



## Conduite sans permis risque de prison ?

Par **Tizanj18b**, le **28/10/2015** à **21:20**

Bonjours.

Voilà mon copain c'est fait arrêté il y a 1ans pour conduite sans permis il est passer devant le tribunal et sans est sorti avec une amande et des semaines de travaux. Le problème c'est qu'il c'est refait arrêter pour conduite sans permis aujourd'hui et il passe devant le tribunal de grande instance, le parquet un procureur de la République. La bac ma dit qu'il risquer 1 à 2 ans de prison et c'était eux qui allais choisir. Vous pensez réellement qu'il va faire de la prison pour ça ? Ou va t'il avoir une amande encore et des jours de surcie ou autre ... ?

Par **Maitre SEBAN**, le **29/10/2015** à **13:02**

Bonjour,

Votre ami encourt effectivement une peine de prison ferme.

Je ne connais pas ses antécédents mais s'il n'a qu'une seule condamnation pour un délit routier, il devrait s'en sortir avec de la prison avec sursis.

Je lui conseillerai vivement de repasser son permis ( au moins d'avoir entamé les démarches) avant d'aller à cette audience.

Cdt,

Me SEBAN, Avocat à la Cour

<http://www.maitreseban.fr>